



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Convention de partenariat entre Dijon métropole et l'UPSTI pour la finale académique 2026 des olympiades de sciences de l'ingénieur à Dijon

L'UPSTI (Union des Professeurs de Sciences et Techniques Industrielles en Classes préparatoires aux grandes écoles) est une association de professeurs qui a pour objectif de promouvoir les métiers et les formations dans le domaine des sciences de l'ingénieur. Elle initie diverses actions en parallèle de l'Éducation Nationale afin de sensibiliser le public aux enjeux sociétaux, notamment sous l'aspect scientifique et technique.

L'association organise en particulier les OSI à l'échelle nationale, ainsi que les finales académiques qui en découlent. Ce sont des concours annuels destinés aux élèves de 1ère et Terminale (pour les spécialités de sciences de l'ingénieur et sciences et technologie de l'industrie et du développement durable). Ils permettent aux élèves de travailler en équipe sur un projet pluri-technologique.

L'édition 2025-2026 des OSI aura pour thématique "L'ingénierie au service de la ville de demain" ; thématique au cœur des enjeux de Dijon métropole ; cette thématique s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Climat et Biodiversité de Dijon métropole, approuvé le 26 juin 2025, en contribuant notamment à l'objectif : soutenir l'accompagnement des transitions professionnelles et l'attractivité des métiers.

Par ailleurs, l'édition 2025-2026 s'inscrit également dans le cadre du projet européen JETCITIES qui vise à accélérer la transition juste, en agissant notamment sur l'attractivité des métiers, répondant aux enjeux de neutralité carbone d'une part et au développement d'une économie soutenable d'autre part.

Enfin, l'enjeu est de valoriser les lauréats des olympiades, notamment sur le temps dédié au grand public lors des assises européennes de la transition énergétique qui se dérouleront à Dijon en juin 2026.

La présente convention définit les modalités de coopération entre l'UPSTI, organisateur des OSI et Dijon métropole, parrain de la finale académique de Dijon.

Pour mener à bien cette action, l'UPSTI sollicite une subvention de 5 000 € pour l'année 2026 selon les modalités de versement décrites à l'article 6 de la présente convention de partenariat :

- Un premier versement de trois mille euros (3 000 €) sera effectué dans le courant du premier trimestre 2026,
- Le solde de 2 000 € sur présentation d'un bilan de l'évènement.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention de partenariat entre Dijon métropole et l'UPSTI pour la finale académique 2026 des Olympiades de sciences de l'ingénieur à Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la présente convention au titre de l'année 2026 ;
- **d'attribuer** le versement d'une subvention de 5 000 € à l'UPSTI au titre de l'année 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 42

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

